



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY STRUCTURE UNE OFFRE DÉDIÉE AUX CRYPTO-ACTIFS ET À LA BLOCKCHAIN

August Debouzy IT et données personnelles Private Equity Financement Corporate - M&A | 03/04/26 |
Philippe Lorentz Emmanuelle Mignon Mahasti Razavi Benjamin Fontani Pierre-Olivier Ally Maxime Legourd
Candice Dupin



DIGITAL TECH & DIGITAL BANQUE - FINANCE CYBERSÉCURITÉ

August Debouzy annonce la structuration d'une offre juridique dédiée aux crypto-actifs et à la technologie blockchain, en réponse au renforcement du cadre réglementaire applicable à ces activités et à leur adoption croissante par les acteurs institutionnels.

Engagé de longue date sur ces sujets, le cabinet figure parmi les premiers cabinets d'avocats d'affaires français à avoir développé, dès 2018, une expertise multidisciplinaire structurée dans ce domaine. Il accompagne aujourd'hui l'ensemble des acteurs concernés, qu'il s'agisse d'établissements financiers, d'acteurs institutionnels, de *pure-players* ou d'entreprises innovantes, à chaque étape de leurs projets impliquant des crypto-actifs ou des infrastructures blockchain.

L'offre s'articule autour d'une équipe pluridisciplinaire couvrant l'intégralité du spectre juridique et réglementaire applicable à ces activités : agréments et gouvernance réglementaire (MiCA, DLT Pilot Regime, PSP, EME, etc.), conformité LCB/FT et dispositifs KYC/KYT, enquêtes et contentieux réglementaires (AMF, ACPR), opérations corporate et transactions (security token offerings, levées de fonds en tokens, M&A, structuration de Bitcoin Treasury Companies), émission de stablecoins (EMT/ART) et tokenisation d'instruments financiers, fiscalité des opérations numériques, propriété intellectuelle et protection des innovations technologiques, résilience opérationnelle et cybersécurité (DORA, NIS2, CRA), structuration de protocoles DeFi, ainsi que gestion des contentieux et situations de crise (fraudes, cyberattaques, tracing on-chain, saisies et exécutions cross-border).

La force de l'équipe tient à la complémentarité de ses parcours : Mahasti Razavi (Tech & Digital), Philippe Lorentz (Fiscalité des crypto-actifs), Emmanuelle Mignon (Réglementaire), Louis Degeorges (Réglementation des services bancaires et financiers), Pierre-Olivier Ally, dont l'expérience opérationnelle de Chief IP Counsel au sein d'une société crypto nourrit directement sa pratique, Maxime Legourd (Corporate et digital asset structuring), Candice Dupin (IP licensing et contentieux) et Benjamin Fontani, pour la structuration réglementaire et opérationnelle de projets web3 et de tokenisation.

